



## Graves problèmes avec une nouvelle direction

Par **poupet**, le **25/11/2009** à **16:07**

Bonjour,

Que peut faire un salarié ou des salariés face au comportement perverse (définition psychiatrique) du directeur des établissements qui se traduit par l'exercice d'un pouvoir excessif, déplacé et parfois incohérent ? En effet depuis environ dix mois la direction de foyers (fam, esat, foyer de vie...) de personnes en situation d'handicap a été changée et depuis l'arrivée du nouveau directeur, sous couvert de l'adaptation de l'organisation aux nouvelles lois (qui avait déjà été amorcé auparavant) fait subir à ses employés des injonctions qui ont des effets destructeurs graves : beaucoup de démissions ont eu lieu depuis, 3 arrêts maladie pour dépression grave pour les cadres qu'il a sous sa direction, des emplois non remplacés depuis six mois de postes clefs : psychologue, personnel de soin et chefs de services. Les secrétaires subissent des injonctions contradictoires sur la rédaction des contrats de travail, sur les nouvelles procédures de travail qui va jusqu'à leur imposer des taille et police de caractères, et la mesure des marges à respecter sur les lettres, etc... des démarches administratives à doubler voir tripler (exemple : accord pour une formation frais compris doit être doublé d'ordre de mission à faire signer par le directeur...etc). Nous marchons sur la tête et nous perdons le sens de notre travail... Il y a eu des pétitions rien y fait. Que faut-il un suicide, un mort ? puisqu'il n'y a pas moyen de prouver quoi que ce soit mis à part les sous effectifs, à quiconque reste à l'extérieur des événements, pas de flagrant délits, pas de fautes graves prouvables ou révélées... Quel recours ? Merci, car il en va de l'équilibre de la vie des salariés et encore plus grave du bien être des personnes dont nous avons la charge ?

Merci